

# Programme formation continue des avocats

## Mai 2025

### Thème : La transaction prud'homale

**Date** : Jeudi 15 mai 2025 de 13h30 à 16h30

**Lieu** : Visioconférence

**Pré-requis** : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

**Objectifs** :

*Maîtriser les bons réflexes pour gérer la transaction en droit du travail :*

- les conditions de forme et de fond,
- le régime fiscal et social de l'indemnité transactionnelle,
- l'actualité jurisprudentielle.

**Méthodes mobilisées :**

➤ **Programme :**

#### I. La transaction : une notion civiliste

- A. Les principes conducteurs
- B. Les conditions de validité (rappel des règles de fond et de forme)

#### II. Effets de la transaction

- A. A l'égard des parties
- B. A l'égard des tiers
- C. La fraude à la loi

#### III. Non-respect de la transaction par l'une des parties

#### IV. Le régime fiscal et social de l'indemnité transactionnelle

➤ **Moyens pédagogiques :** Powerpoint avec des mises en situation

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

**Intervenant**

Maître Lucie FRANCO, avocate en droit du travail

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »  
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet [www.avocats-ecoa.fr](http://www.avocats-ecoa.fr) ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.